



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28 juillet 2026

ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-160

ATTRIBUTION DU MAPA ACORD-CADRE A BON DE COMMANDE POUR L'ASSISTANCE A L' INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNE

Nomenclature ACTES : 1.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDERANT, la nécessité d'avoir recours à une assistance juridique dans le cadre de l'instruction du Droit des sols,

VU l'estimation annuelle maximale de la dépense fixée à 15 000€ hors taxe,

CONSIDERANT que le marché a été publié sur la plateforme de marchés dématérialisés comme l'exige la réglementation en vigueur pour ce type de consultation,

CONSIDERANT que 4 offres ont été réceptionnées dans les délais requis, qu'elles ont été dûment analysées et notées en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation,

CONSIDERANT le classement général des offres établi à l'issue de leur analyse.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de retenir l'offre de la société suivante, jugée la plus économiquement avantageuse :

SAS DORGAT
3, Avenue de la découverte
21 000 DIJON

Pour un montant total du bordereau des prix unitaire (BPU) de **974.40 € HT**

Article 2 : de prendre note du montant maximum annuel de commande pour cet accord cadre qui demeure fixé à **15 000€HT**.

Article 3 : le marché prend effet à la date de sa notification pour une durée de 12 mois, renouvelable par reconduction expresse. L'accord-cadre ne pourra excéder la durée maximale de 48 mois, calculée à partir de la date de notification.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 24 JUILLET 2026



Le maire,
Maxime MARCHAND

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28 juillet 2026



ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC



COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Place des Droits de l'Homme
13960 - SAUSSET-LES-PINS

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services

ASSISTANCE INSTRUCTION DROITS DES SOLS

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique

Acte d'Engagement (A.E.)

SOMMAIRE

Article 1. Identification de l'acheteur	3
Article 2. Contractant.....	3
Article 3. Étendue de l'accord-cadre.....	4
Article 4. Prix	4
Article 5. Durée et/ou Délais d'exécution de l'accord-cadre	4
Article 6. Paiement	5
Article 7. Avance	5
Article 8. Signature du marché ou de l'accord-cadre.....	5
Article 9. Acceptation de l'offre par l'acheteur	5
Article 10. Notification du marché au titulaire (date d'effet du marché).....	6
Article 11. Nantissement ou cession de créances	6
ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS	8

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Raison sociale	COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS
Adresse	Place des Droits de l'Homme 13960 - SAUSSET-LES-PINS
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	04 42 44 51 51
Signataire du marché	Maxime MARCHAND Maire
Contact pour les renseignements concernant le nantissement ou la cession de créances	Maxime MARCHAND Maire
Comptable assignataire	Service de Gestion Comptable Istres

ARTICLE 2. CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article « documents contractuels » du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations sans modification aucune ;

Le signataire (Candidat individuel),

M/Mme	PIERROT Alexia
Agissant en qualité de	Présidente

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte,

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIREN	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

X engage la société DORGAT sur la base de son offre,

Nom commercial et dénomination sociale	SAS DORGAT
Adresse	3 Avenue de la Découverte 21000 DIJON
Adresse électronique	a.pierrot@dorgat.fr
Numéro de téléphone	03.80.73.05.90
Télécopie	
Numéro de SIRET	489 266 247

Numéro de SIREN	489 266 247 000 27
Code APE	7022Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR88489266247

Le mandataire (Candidat groupé),

M/Mme	
Agissant en qualité de	

,désigné mandataire :

du groupement solidaire solidaire du groupement conjoint non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Adresse électronique	
Numéro de téléphone	
Télécopie	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3. ÉTENDUE DE L'ACCORD-CADRE

ASSISTANCE INSTRUCTION DROITS DES SOLS

Cet acte d'engagement correspond :

à l'ensemble de l'accord-cadre

ARTICLE 4. PRIX

L'ensemble des prestations de l'accord-cadre concerné par cet acte d'engagement sera rémunéré aux prix indiqués dans l'annexe financière (bordereau des prix unitaires).

ARTICLE 5. DURÉE ET/OU DÉLAIS D'EXÉCUTION DE L'ACCORD-CADRE

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 48 mois.

La durée de l'accord-cadre commence à courir à partir de la notification.

Délai d'exécution :

Reconduction :

L'accord-cadre est reconductible, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 48 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de cet accord-cadre.

La reconduction du marché fait l'objet d'une décision expresse de l'acheteur notifiée au titulaire du marché avant la date d'échéance du marché.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

ARTICLE 6. PAIEMENT

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Ouvert au nom de	SAS DORGAT
Pour les prestations suivantes	Instructions des autorisations du droit des sols
Domiciliation	CIC COTE D'OR ENTREPRISES
Code banque	10096
Code guichet	18588
N° de compte	00037207201
Clé RIB	05
IBAN	FR76 1009 6185 8800 0372 0720 105
BIC	CMCIFRPP

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

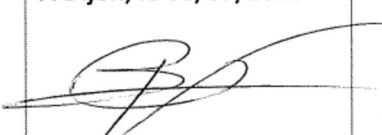
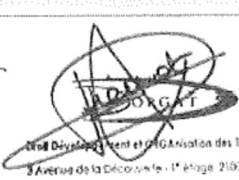
un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

ARTICLE 7. AVANCE

Aucune avance n'est prévue.

ARTICLE 8. SIGNATURE DU MARCHÉ OU DE L'ACCORD-CADRE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme PIERROT Alexia, Présidente	À Dijon, le 08/07/2026 	 Droit D'Or - Conseil et Organisation des Territoires 3 Avenue de la Découverte - 1 ^{er} étage 21000 DIJON Tél : 03 80 73 01 93 - dorpol@dorgat.fr - www.dorgat.fr SIRET : 489 246 247 50027

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Maxime NARCHAND. Maire de la Commune	SAUSSET-LES-PINS. Le 24/7/2026	



Elle est complétée par les annexes suivantes² :

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement

Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;

Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;

Autres annexes (A préciser) :

ARTICLE 10. NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE (DATE D'EFFET DU MARCHÉ)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A	
Le	
Signature	



En cas d'envoi via le profil acheteur :

Coller ci-dessous l'avis de réception électronique, valant date de notification du marché.

Collez ICI

² Cocher la case correspondante

ARTICLE 11. NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCES**Certificat de cessibilité établi**

A	
Le	
Signature	

OU

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres) :</i>	
2 La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché <i>(indiquer le montant en chiffres et lettres) :</i>	
3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à <i>(indiquer en chiffres et en lettres) :</i>	
4 La partie des prestations devant être exécutée par et évaluée à <i>(indiquer le montant en chiffres et en lettres) :</i>	

A	
Le	
Signature	

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNÉES	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.T.C.
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Mandataire : OUI / NON Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
TOTAL :				

COMMUNE DE SAUSSET-LES-PINS



PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION

DE DROITS DES SOLS- MAPA REF 26014

désignation du candidat :
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)- document contractuel

TYPE D'ACTE	PONDERATION/PC permis de construire	COUT UNITAIRE ACTE EN € HT	COUT UNITAIRE ACTE EN € TTC	TOTAL TTC DU BPU
permis de construire (dont permis modificatif) (PC-PCM)	1	140	168	168
permis d'aménager (PA)	1,2	168	201,6	201,6
permis de démolir (PD)	0,4	56	67,2	67,2
déclaration préalable (DP)	0,6	84	100,8	100,8
certificat d'urbanisme b (Cub)	0,4	56	67,2	67,2
certificat d'urbanisme a (Cua)	0,2	28	33,6	33,6
réunion de travail	0,5	70	84	84
réunion de vérification instruction information	0,5	70	84	84
Instruction technique autorisation de travaux pour établissement recevant du public (AT) plus fiche technique	0,8	112	134,4	134,4
Transfert d'autorisation	0,2	28	33,6	33,6
TOTAL		812	974,4	974,4

Fait à Dijon
date : le 08/07/2026

signature du responsable de la société

Société de conseil en urbanisme et aménagement des territoires
3 Avenue de la Découverte - 1^{er} étage 21000 DIJON
Tél : 03 80 73 03 10 - contact@djogal.fr - www.djogal.fr
SIRET : 489 266 247 0002

Le Maire,
Maxime NARDON

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28 juillet 2026



ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

NOTI5

NOTIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE¹

Le formulaire NOTI5 est un modèle de lettre qui peut être utilisé, par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, après qu'il ou elle ait signé le marché public ou l'accord-cadre, pour le notifier à l'attributaire.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Marie de SAUSSET-les-PINS
Place des Droits de L'Homme
13960 SAUSSET-les-PINS

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

ASSISTANCE INSTRUCTION DROITS DES SOLS
NAPA 26014.

C - Identification de l'attributaire.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de l'attributaire individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises attributaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises attributaire, identifier précisément le mandataire du groupement.]

SAS DORGAT
3, Av de la Découverte
21000 DIJON.

D - Notification de l'attribution.

Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue :
(Cocher la case correspondante.)

- ☒ pour l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).
☐ pour le(s) lot(s) n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du ou des lots concernés tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

L'exécution des prestations commencera :
(Cocher la case correspondante.)

- ☒ dès réception de la présente notification.
☐ à réception d'un bon de commande ou d'un ordre de service que j'émettrai ultérieurement.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

E - Retenue de garantie ou garantie à première demande.

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre qui est notifié. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Le marché public ou l'accord-cadre qui vous est notifié comporte :
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☒ aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.
- ☐ une retenue de garantie d'un montant de% du montant initial du marché public ou de l'accord-cadre, que vous pouvez remplacer par :
- ☐ une garantie à première demande.
- ☐ une caution personnelle et solidaire.
- ☐ une garantie à première demande en garantie du remboursement d'une avance supérieure à 30%. Vous ne pourrez recevoir cette avance qu'après avoir constitué cette garantie.
- ☐ (pour les collectivités territoriales uniquement.) une garantie à première demande en garantie du remboursement de toute ou partie d'une avance inférieure ou égale à 30%.
- ☐ vous pouvez remplacer cette garantie à première demande par une caution personnelle et solidaire.

F - Pièces jointes à la présente notification.

(En cas d'allotissement, cette rubrique est à renseigner pour chacun des lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre qui est notifié. Préciser pour chaque lot, son numéro et son intitulé tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Vous trouverez ci-joints :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ deux photocopies de l'acte d'engagement avec ses annexes, dont l'une est revêtue de la formule dite « d'exemplaire unique ». Cet exemplaire est destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.
- ☒ une photocopie de l'acte d'engagement avec ses annexes, ~~ainsi qu'un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit~~ en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance.

G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A SAUSSET-LES-PINS, le 22 JUILLET 2026

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Le Maire
Maxime DARCHAND.



H - Notification du marché public ou de l'accord-cadre au titulaire.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent marché public ou accord-cadre »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

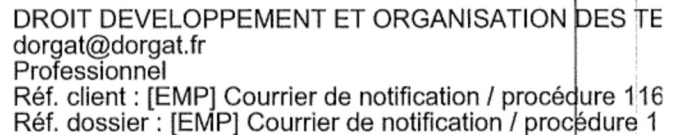
Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le **28 juillet 2026**



ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC



PRELIEVE D'ENVOT

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Bouillet Christine
c.bouillet@saussetlespins.fr
Place des Droits de l'Homme
13960 Sausset-les-Pins

Conformément au décret n° 2011-144 du 2 février 2011

[illegible]

- notification-offre-acceptae-sas-dorgat.pdf : 1,92 MB

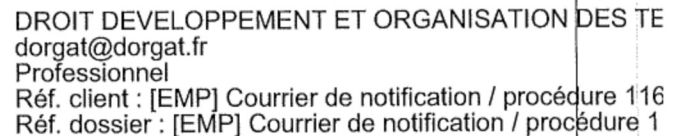
Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le **28 juillet 2026**



ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC



MAIRIE DE SAUSSET LES PINS
Bouillet Christine
c.bouillet@saussetlespins.fr
Place des Droits de l'Homme
13960 Sausset-les-Pins

Conformément au décret n° 2011-144 du 2 février 2011

[illegible]

- notification-offre-acceptae-sas-dorgat.pdf : 1,92 MB

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le **28 juillet 2026**



ID : 013-211301049-20260724-DEC2026_160-CC